

Hébergement et Internat

mercredi 11 janvier 2023

Internat de Créqui

Le nouvel internat du lycée du Parc a ouvert ses portes début novembre 2020 au 53-55 Rue de Créqui. Tout est prévu pour accueillir au mieux les étudiants du Parc : des grandes salles de travail, des chambres de 2 à 3 personnes avec salle de bain privée, une salle de sport et de détente, une cour extérieure, de spacieuses cuisines communes, une laverie, etc. L'internat est idéalement situé : de nombreux commerces à proximité, métro Foch ou Masséna, à 2 pas du lycée du Parc, des berges du Rhône et du Parc de la Tête d'Or.



L'Internat au sein du lycée du Parc

L'internat du Lycée compte environ 350 places (plus les places réservées à « l'Internat d'excellence des lycéens », réparties également entre les garçons et les filles. Nous disposons donc d'environ 175 places pour les élèves de première année. Nous recrutons environ 650 élèves par an en CPGE (⚠ l'internat n'est pas ouvert aux étudiants du CPES).

Les élèves de première année sont logés plutôt en chambre double ou triple et les élèves de deuxième année plutôt en chambre individuelle ou double. L'internat est ouvert les week-ends et jours fériés, mais fermé pendant les vacances scolaires en cours d'année. Le restaurant scolaire est fermé les week-ends et jours fériés.

Voir aussi [la vidéo présentant l'internat du lycée](#)

Une offre importante de places en foyers proches du lycée (pour consulter les adresses, cliquer [ici](#)) permet aux élèves qui ne seraient pas admis à l'internat et aux étudiants du CPES de se loger. En outre, beaucoup d'élèves, en particulier de deuxième année, ont recours à la colocation et trouvent des appartements à une distance très raisonnable du lycée.

De nombreux étudiants (CPGE & CPES), logés à l'extérieur, choisissent de recourir au statut d'interne « externé », qui leur permet de prendre les trois repas au lycée, comme les internes.

Modalités

L'opération se déroule en deux temps :

1. La demande (candidats à une CPGE) doit être effectuée en même temps que la demande d'admission au lycée . La procédure est dématérialisée : les candidats doivent donc suivre les instructions fournies par la procédure « Parcoursup » pour compléter leur dossier électronique. La demande d'internat dédouble les possibilités initiales. Dans cette hypothèse, il pourra demander de rester en liste d'attente pour l'internat s'il n'est pas admis dans ce dernier. De 10 sous-vœux

initiaux au plus sur une voie, on passe donc alors à 20 possibilités au plus pour la même voie (attention : un sous-vœu avec et sans internat pour une formation dans un même établissement est comptabilisé une seule fois)... Nous attirons votre attention sur la réflexion à mener sur vos vœux : des candidats pourraient émettre des sous-vœux ne comportant que des demandes avec internat dans lesquelles par exemple le Parc et des établissements moins sélectifs y compris très proches de leur domicile, sans émettre de sous-vœu sans internat. Cette démarche est parfois contraire aux souhaits réels des candidats qui obtiennent alors une place correspondante à un sous-vœu dans un établissement peu sélectif et avec internat leur barrant ainsi la possibilité d'obtenir le Parc sans internat, ce que certains regrettent, car très régulièrement, nous recevons des appels, fin juin début juillet, de ces candidats très bien classés chez nous, mais pour lesquels il nous sera impossible (et interdit) de modifier la proposition faite par Parcoursup.

2. Les demandes d'internat seront traitées « hors commission pédagogique d'admission » uniquement en fonction de critères sociaux, d'éloignement et d'âge, indépendamment des qualités pédagogiques du dossier d'admission et de la filière demandée. Les candidatures à l'internat seront classées afin de pouvoir bénéficier d'éventuelles démissions au cours des procédures de recrutement.

Critères de classement des demandes :

Les élèves boursiers du secondaire sont prioritairement retenus ainsi que, dans la mesure du possible, les élèves très jeunes.

De même, il est, dans la mesure du possible, tenu compte des situations sociales ou médicales particulières que les candidats sont invités à présenter par une lettre explicative jointe au dossier de candidature à l'internat.

Pour les ressources, l'avis d'imposition sert de référence.

L'éloignement est également pris en compte.

Tarifs & régimes → [tableau](#)

Information aux élèves repris au lycée en tant que 5/2 ou cubes

L'hébergement à l'internat étant réservé aux élèves de 1^{re} et 2^e année, chaque élève 5/2 ou cube se doit de chercher et de retenir une chambre en résidence ou chez un particulier pour la rentrée.